



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

VOTEZ POUR VOS INTERETS ! (ET FAITES VOTER)

Le 9 juin dernier, suite aux résultats des élections européennes, le Président de la République a annoncé la dissolution de l'assemblée nationale. Les français sont donc appelés à voter le 30 juin et le 7 juillet, pour élire leurs députés.

Les députés font la loi, voter est primordial !

IL FAUT RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE !

La CGT alerte depuis des années sur la crise sociale et démocratique qui traverse notre pays : abandon de nos industries et de nos services publics, passage en force contre la mobilisation historique contre la réforme des retraites, absence de perspectives de progrès pour les salariés...

PLUS D'UN SIÈCLE DE LUTTE CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE

La CGT est depuis plus d'un siècle du côté des salariés, pour gagner de nouveaux droits. La lutte contre les idées d'extrême droite fait également partie de notre ADN.

Déjà en 1936, face à la menace que représentent alors la montée des liges fascistes, c'est **par le vote et des mouvements de grève massifs** que les salariés soutenus par la CGT gagnent la semaine de 40h, des augmentations substantielles de salaires (de 7 à 15%) et les congés payés !

Plus tard, à partir de 1943, la CGT participera activement à **l'élaboration et à la mise en œuvre** du programme du Conseil National de la Résistance (CNR), et en particulier à la **sécurité sociale** telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir en 2024, ces élections revêtent une importance particulière : il est temps de mettre les revendications des salariés au cœur des débats !

Sous une apparence pseudo-sociale, **l'extrême droite propose une politique antisociale, marquée par la division et la haine.**

Avec un Rassemblement National qui veut maintenant maintenir les réformes de retraites et supprimer les cotisations, qui financent pourtant notre sécurité sociale, **les salariés se mettraient un but contre leur camp en votant à l'Extrême droite**

L'IMPOSTURE SOCIALE DE L'EXTRÊME DROITE

Depuis les dernières élections législatives, la réalité de la politique de l'extrême droite apparaît clairement au travers de leurs votes à l'assemblée nationale. Retrouvez leurs 89 votes sur le site

<https://datan.fr/groupe/legislature-16/rn/votes>, dont voici les plus marquants :

ILS ONT VOTÉ CONTRE

SALAIRE / RETRAITE

- Augmentation du SMIC
- Indexation des salaires sur l'inflation
- Revalorisation des salaires des fonctionnaires
- Revalorisation des petites retraites
- Suppression des aides publiques aux entreprises qui ont augmenté les dividendes aux actionnaires sans augmenter les salariés

POUVOIR D'ACHAT

- Blocage des prix des produits de première nécessité
- Gratuité des premiers mètres cubes d'eau
- Revalorisation des APL
- Gel des prix des loyers
- Augmentation des places en hébergements d'urgence

FISCALITÉ

- Rétablissement de l'ISF
- Taxe sur les super profits
- Taxe sur les revenus supérieurs à 3 millions d'euros
- Augmentation de la TVA sur les produits de luxe
- Augmentation de la taxe sur les logements vacants
- Augmentation des moyens pour lutter contre la fraude fiscale
- Augmentation de la fiscalité des résidences secondaires

ÉDUCATION

- Gratuité des cantines et des fournitures scolaires pour les plus modestes
- Revalorisation des bourses étudiantes au niveau de

l'inflation

- Garantie d'autonomie jeunes à 1063€

FÉMINISME

- Allouer 1 milliards d'€ pour lutter contre les violences faites aux femmes

SERVICES PUBLICS

- Recrutement de sapeurs-pompiers et revalorisation des salaires
- Augmentation des budgets des universités
- Augmentation des moyens alloués aux hôpitaux
- Baisse de la TVA sur les transports en commun

ÉCOLOGIE

- Taxation des yachts et des jets privés
- Suppression de la niche fiscale sur le kérosène aérien

ILS ONT VOTÉ POUR

TRAVAIL

- Fin des droits au chômage après abandon de poste
- Fin des droits au chômage après refus d'un CDI à la fin d'un CDD
- Interdiction des étrangers au sein des CSE

FISCALITÉ

- Baisse des impôts de production
- Hausse du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires

COMMENT FAIRE UNE PROCURATION ?

Rendez-vous sur le site officiel : <https://www.maprocuration.gouv.fr/> et suivez les instructions. Si vous disposez d'une identité numérique certifiée [France Identité](#), vous n'avez même pas besoin de vous déplacer !

Attention ! De petits malins ont créé des sites de procurations qui ne sont pas indépendants ! Passez par le site gouvernemental ou par celui d'un parti politique en lequel vous avez confiance.